

APPEL À PROJETS

**Ville Européenne des Sciences
Paris - Grand Palais
du 14 au 16 novembre 2008**



Contexte

Cet appel à projets est initié par la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il vise à sélectionner 60 à 80 projets qui seront présentés dans le cadre de la Ville Européenne des Sciences organisée à l'occasion de la Fête de la Science pendant la Présidence Française de l'Union Européenne.

La Présidence est une fonction exercée tour à tour, pendant six mois, par chacun des pays de l'Union Européenne. Elle est actuellement assurée par la Slovénie, la France prendra le relais le 1^{er} juillet 2008, puis la République Tchèque au 1^{er} janvier 2009. Exceptionnelle du fait de sa rareté et en raison de sa forme, cette Présidence est un instrument de communication qui façonnera durablement l'image de la France en Europe, particulièrement à l'occasion des conférences et manifestations qu'elle organisera sur son territoire.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a choisi de rassembler les événements organisés pour la Présidence Française autour de la thématique « la Science au service de la société » qui s'entend dans les deux sens : de la science vers la société et de la société vers la science. Dans ce cadre, la Mission de l'Information et de la Culture scientifiques et techniques est chargée de coordonner trois manifestations « Sciences et Société ». La Ville Européenne des Sciences, version 2008 exceptionnelle du Village des Sciences parisien organisé chaque année pendant la Fête de la Science par le ministère chargé de la Recherche, en sera l'événement phare, doté de moyens de communication à la hauteur du retentissement attendu.

Les 14, 15 et 16 novembre 2008, la Ville Européenne des Sciences va investir l'espace de la nef du Grand Palais (13 500 m² au sol avec, au centre de la coupole, une hauteur de 45 m). Cette manifestation inaugurera la 17^{ème} édition de la Fête de la science qui se déroulera ensuite, du 17 au 23 novembre, sur tout le territoire français.

Auprès du public comme auprès des médias, le Grand Palais, construit pour l'exposition universelle de 1900, est un facteur de démultiplication et d'amplification des manifestations d'excellence qu'il accueille, événements thématiques d'envergure destinés à un large public. Pour la Ville Européenne des sciences, 50 000 visiteurs sont attendus sur 3 jours.

Objectifs

Dans un esprit de convivialité et sous une forme attractive pour le grand public et les médias, il s'agit :

- ✓ de présenter aux visiteurs de l'exposition un large panel des recherches développées dans l'espace européen,
- ✓ de valoriser les coopérations scientifiques et techniques européennes et les innovations technologiques qu'elles génèrent,
- ✓ de faciliter des rencontres autour des métiers de la recherche et du développement pour susciter des vocations chez les jeunes,
- ✓ de favoriser les échanges « science et société » en montrant comment les applications de la recherche peuvent répondre à des besoins liés à notre quotidien et comment les interrogations citoyennes peuvent influencer sur les orientations prises par les décideurs.

Il s'agit aussi, pour les porteurs de projets, de valoriser les activités de leur organisation dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne et de toucher, par des actions de culture scientifique et technique, les nouveaux publics accueillis dans le cadre de cet événement phare.

La scénographie d'ensemble invitera le public à des parcours organisés autour du concept de ville, avec ses quartiers, ses rues, ses carrefours, ses lieux de rencontre et d'exposition, ses espaces publics. Dans ce cadre proche de son quotidien et de ses préoccupations, le public pourra ainsi mesurer l'engagement de la science au service de la société.

Appel à projets

L'appel à projets concerne des actions de diffusion des connaissances et de culture scientifique et technique à destination du grand public, mettant en valeur des activités et des programmes de recherche, des réseaux scientifiques, des innovations technologiques et industrielles, des études et analyses en sciences humaines et sociales issues de coopérations européennes.

Tous les domaines de la recherche et de la connaissance sont éligibles. Un accent devra être mis sur les démarches, résultats, débouchés et applications qui présentent des enjeux majeurs pour notre société ou ont un impact sur notre quotidien.

Chaque dossier déposé proposera un scénario d'occupation et d'animation pour un espace composé d'un ou plusieurs modules de 50 m² :

- ✓ les présentations devront respecter l'esprit d'ouverture et de convivialité apprécié par tous les visiteurs de la Fête de la Science,
- ✓ plusieurs niveaux de vulgarisation et de ressources seront prévus afin de pouvoir accueillir différents publics (scientifiques, décideurs, médias, public familial, enseignants, jeunes...),
- ✓ la présence de scientifiques (chercheurs, doctorants, enseignants, ingénieurs, développeurs, techniciens...) permettra aux publics de rencontrer les acteurs de la recherche, de la formation et de l'entreprise,
- ✓ l'exposition étant ouverte à tous les opérateurs européens, un accueil en langue anglaise est souhaité.

La capacité à s'intégrer dans la scénographie d'ensemble d'une Ville avec ses quartiers, places, carrefours, sera un élément d'appréciation important.

Dans ce cadre, les projets pourront également porter sur :

- ✓ des propositions alimentant un certain nombre d'espaces mutualisés de la ville (à titre d'exemple : salle de spectacles, de conférences, cinéma, café des sciences, maison des jeunes...),
- ✓ la mise à disposition d'objets monumentaux, capable d'occuper les carrefours, places de la ville, et de conduire les regards vers la coupole (à titre d'exemple, en 2005, l'exposition « Jours de fête au Grand Palais » a accueilli une grande roue).

Critères d'éligibilité

L'appel à projets s'adresse à toutes les structures publiques et privées, des domaines de la recherche, de l'innovation, de l'enseignement, de la culture, des médias et de la production industrielle et technique ayant des statuts déposés (organismes de recherche, établissements publics d'enseignement supérieur, entreprises industrielles et de services, groupements d'intérêt, réseaux constitués, associations, sociétés savantes, centres de culture scientifique, musées de science...) des 27 pays membres de l'Union Européenne.

Les partenariats entre différentes organisations et la mutualisation des ressources pour atteindre l'ampleur nécessaire à la visibilité de projets présentés dans la nef du Grand Palais seront encouragés (entre organismes de recherche publics, entre organisations publiques et industrielles, entre organisations scientifiques et culturelles, entre pays européens...).

Les actions de communication institutionnelles ne seront pas examinées ; c'est à l'intérieur d'un ou de plusieurs projets, et particulièrement de celui où il apparaîtra comme porteur principal, que l'organisation pourra mettre en valeur sa politique de recherche et d'innovation et son positionnement dans l'espace européen.

Modalités d'évaluation

L'expertise des dossiers sera effectuée par le comité scientifique de la Ville Européenne des sciences, mis en place par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dont le président sera désigné par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les principaux critères d'évaluation sont les suivants :

- ✓ le cadre européen du projet présenté,
- ✓ la qualité scientifique du projet présenté,
- ✓ l'implication de plusieurs partenaires sur le projet présenté,
- ✓ la capacité du projet à s'intégrer dans la scénographie de la Ville Européenne des Sciences,
- ✓ la portabilité du projet vers les différents publics cibles de l'événement,
- ✓ l'adéquation entre le projet présenté et la capacité de son porteur principal à agir dans les délais impartis.

Engagements

Part prise en charge par le ministère :

- ✓ la location du Grand Palais et les frais techniques afférant à l'occupation du lieu,
- ✓ la scénographie et l'installation générale de la Ville Européenne des Sciences,
- ✓ l'accueil et la restauration des exposants (badges et tickets repas),
- ✓ l'accompagnement des porteurs de projet,
- ✓ la communication événementielle sur l'ensemble de la manifestation avec mise en valeur des projets.

Obligations des porteurs de projets sélectionnés :

- ✓ respect des instructions pour les opérations de montage et de démontage (calendrier, plan de prévention, sécurité) imposées par le lieu
- ✓ respect du calendrier en vue de la réalisation de l'ensemble de la Ville Européenne des Sciences
 - ◆ remise du descriptif précis du projet avec son argumentaire scientifique, sa description scénographique, ses composantes techniques et son portage vers les différents publics
 - ◆ remise des éléments de communication pour la communication d'ensemble de la manifestation (communication papier, site web)
- ✓ réactivité nécessaire à la bonne marche de l'organisation de l'ensemble de la manifestation
- ✓ respect des consignes de la Présidence Française de l'Union Européenne pour la communication sur tous les aspects de l'événement.

Constitution des dossiers

Les dossiers soumis devront comporter impérativement les éléments suivants :

Pour le 6 mars 2008,

une déclaration d'intention de participation accompagnée d'une fiche présentant de façon synthétique le projet (concept, thématique scientifique, partenaires, mode d'occupation de l'espace, animations proposées, objets proposés, publics visés...)

Pour le 29 mars 2008,

un dossier détaillé comprenant :

- ✓ la description du projet dans sa composante scientifique et technique,
- ✓ la description du projet dans sa composante culturelle,
- ✓ la liste des partenaires impliqués,
- ✓ la description des principes scénographiques,
- ✓ la description des animations et objets proposés,
- ✓ la description de l'impact potentiel du projet auprès du public,
- ✓ une fiche financière présentant une estimation globale pour la réalisation du projet, sa répartition par postes et par sources de financement.

Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de soumission doit impérativement être transmis sous deux formes :

- ♦ sous forme électronique à l'adresse suivante :

ville-europeenne-des-sciences@recherche.gouv.fr

un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé au déposant.

- ♦ sous forme papier par voie postale, au plus tard le 29/03/2008 à 24h, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

DGRI – DS/A52

Mission de l'Information et de la Culture Scientifiques et Techniques

Ville Européenne des Sciences

1 rue Descartes - 75005 - Paris

Calendrier de l'appel à projets

Ouverture de l'appel à projets

7 février 2008

Déclaration d'intention

6 mars 2008

Clôture de l'appel à projets

29 mars 2008

Publication des résultats

5 mai 2008

Pièce jointe :

Déclaration d'intention de participation

Contact : 01 55 55 91 50